

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 08 Septembre 2017

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} septembre 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 08 Septembre 2017 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes BORGET – LE CALVEZ – MOROY – PELLERIN – WYZLIC

Mrs. COCHELIN – FOUGEROL – LEHR – MARC

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

M CHEVRON à M LEHR

M FAUVEAU à M COCHELIN

ABSENCES EXCUSÉES :

M COMBE

Mme FOURE

M NURDIN

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES - VERBAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017 :

Pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I) ADHÉSION AU SYNDICAT « ENERGIE EURE & LOIR » :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fougerol qui explique que la commune n'ayant plus de contrat de maintenance de son éclairage public, la question s'est posée lors d'un précédent conseil de son renouvellement. Le syndicat Energie Eure et Loir avec lequel nous sommes adhérents a la compétence de la gestion de cet éclairage public. Monsieur le Maire propose au conseil d'adhérer à cette compétence ce qui aura pour effet de transférer le réseau d'éclairage public. Celui-ci sera alors totalement géré par le syndicat y compris en cas de détérioration accidentelle. Le coût sera de l'ordre de 23€ par lampadaire (tarif 2017), la commune disposant de 371 lampadaires. Il est demandé au conseil municipal de se déterminer sur cette adhésion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion à la compétence éclairage public d'Energie Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

II) PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENTS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande du conseil départemental pour participer au financement du fonds de solidarité logement (FSL) qui s'adresse aux personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas participer au financement du FSL.

III) PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES :

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande du conseil départemental pour participer au financement du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer au financement du FAJ.

IV) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que chaque distributeur doit s'acquitter d'une redevance pour l'occupation du domaine public. La redevance concernant la société Enedis est de 200€. Le Conseil doit délibérer pour inscrire en recette cette redevance sur le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter la redevance d'un montant de 200€ pour occupation de domaine public de la société Enedis.

V) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASC

a) L'école est revenue à 4 jours hebdomadaires scolarisés, entraînant la suppression des activités périscolaires pour lesquelles nous avons une convention avec l'ASC. Le coût de cette prestation était de 15612€ par an. La rapidité avec laquelle ce changement a été effectué n'a pas permis à l'ASC de s'organiser concernant les emplois. Le coût salarial des emplois non redéployés à la charge de l'ASC est de l'ordre de 6633€. L'ASC est notre prestataire concernant les activités péri et extrascolaires depuis de nombreuses années. Monsieur le Maire ne souhaite pas mettre en difficulté financière cette association suite à cette décision. Compte tenu par ailleurs de la suppression des emplois aidés qui impactera l'activité de l'ASC, et aussi la commune, il est proposé en conséquence qu'une aide financière transitoire soit accordée à l'ASC pour amortir le changement qu'implique la suppression des TAP.

b) Le retour à 4 jours implique aussi que les enfants puissent être de nouveau gardés le mercredi matin, la commune de Sainte Gemme Moronval étant la seule à passer cette année à 4 jours, le coût de cette garderie à la charge des parents sera plus élevé du fait de la subvention de la CAF qui sera moindre : jusqu'alors, la CAF subventionnait l'activité dite extrascolaire à hauteur de 6.87€ par jour et par enfant. La garderie du mercredi matin sera considérée en activité périscolaire par la CAF et subventionnée uniquement à hauteur de 4.32€ par jour et par enfant soit une différence à charge des familles de 2.55€. Il est proposé au conseil municipal que la commune prenne en charge tout ou partie de cette charge supplémentaire pour les parents. Pour information, le coût de la garderie pour les enfants varie en fonction du quotient familial entre 5.40€ et 15.60€ par jour, les enfants de la commune de Sainte Gemme Moronval se situent dans la fourchette entre 10.50€ et 11.50€ par jour.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 4200€ à l'ASC et de prendre à sa charge 50% du surcoût occasionné par la subvention moindre de la CAF.

VI) FONDS DE PÉRÉQUATION :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux et les investissements réalisés dont les factures ont été mandatées, notamment 88891.92€ des travaux de voirie réalisés par l'entreprise MUSCI. Le règlement d'attribution de cette subvention reste inchangé, soit un maximum de 50% d'attribution au titre du fonds départemental de péréquation, le total subventionné ne devant pas dépasser 60% de la dépense.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les investissements réalisés depuis 2017.

INFORMATIONS :

Mme Moroy fait part du rapport d'activité annuel du Centre de Tri : Le projet 2018 prévoit une harmonisation des services de l'Agglo vers les communes. Le coût très élevé des encombrants est également noté. Le prochain rendez-vous concernant ces derniers sur la commune est fixé au Jeudi 5 octobre 2017. Mme Moroy propose que soit réalisé un article pour le prochain journal communal sur ces sujets.

Fibre optique : les études ont débuté cet été. Toutes les habitations seront fibrées courant 2018 sur la commune.

Eure-et-Loir Numérique indique que le raccordement Fibre Optique se fera de la même manière que pour la ligne téléphonique existante (aérienne ou souterraine). En cas de raccordement souterrain, c'est au propriétaire qu'incombe le fait de disposer un fourreau disponible pour passer le câble Fibre Optique entre la rue et la maison.

Ecole : la rentrée scolaire s'est effectuée avec 128 élèves pour 132 à la rentrée précédente.

TOUR DE TABLE :

Mme BORGET indique une bouche d'égout bruyante rue Michel Sicot. M le Maire informera les services de l'Agglomération pour que son couvercle soit calé.

Mme BORGET signale la présence de rats à Moronval. Monsieur le Maire indique que l'Agence Régionale de Santé a été contactée pour une campagne de dératisation.

M. FOUGEROL indique qu'il serait nécessaire d'araser les poteaux qui bordent le trottoir route d'Ecluzelles. M le Maire en informera l'entreprise qui fera le nécessaire.

M. FOUGEROL signale des tonnes de déchets sauvages entreposées ou brûlées à l'espace St Martin. Monsieur le Maire envisage d'obstruer l'accès à l'espace en faisant réaliser un merlon de terre.

Mme WYZZIC demande s'il est possible que soit réalisé un nettoyage du lotissement de la Bergerie. M le Maire fera le nécessaire rapidement.

Mme PELLERIN fait part de l'inauguration des boîtes à livres le vendredi 15 septembre à 18h, place du Dr Jouve. Celle-ci est offerte par le Lions Club. Une seconde boîte sera installée au hameau de Moronval.

Mme PELLERIN transmet ses remerciements pour les marquages au sol devant la barrière de l'école, afin d'interdire le stationnement des véhicules qui perturbent la rentrée et la sortie scolaire. Elle témoigne que cette interdiction de stationner est à ce jour respectée.

Mme PELLERIN fait part de l'organisation dimanche 5 novembre des escales musicales d'Alexia Glass à la Maison de la Culture, et indique que le dimanche 26 novembre aura lieu, pour la première année, un Noël des enfants sur la commune.

Mme LE CALVEZ informe le conseil que le Pôle Ressources de l'ASC mettra ses malles à disposition en fonction des besoins de la directrice.

M. MARC signale un arbre qui s'étale en bordure du parking des Sablons. M. le Maire indique que les employés communaux procéderont à son élagage dès la chute des feuilles.

M. MARC signale qu'il manque un cadenas sur la chaîne afin d'en éviter le vol. M le Maire indique qu'il va en être posé un.

Fin de la séance à 22h15

M. COCHELIN

Mme BORGET

Mme LE CALVEZ

Mme MOROY

Mme PELLERIN

Mme WYZLIC

M FOUGEROL

M LEHR

M MARC